



Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon
Comité de direction

**PREAVIS N°07-22
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Budget 2023

Nyon, le 7 septembre 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Par le biais de ce préavis n°07-22, nous vous soumettons le projet de budget de fonctionnement de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) du district de Nyon pour l'année 2023.

1. Descriptif

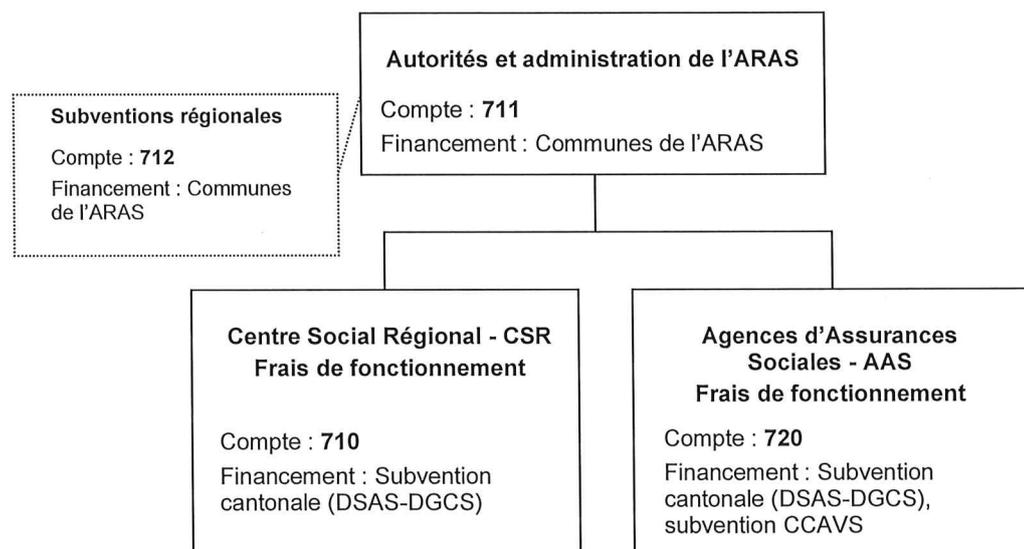
1.1 Cadre général

Notre association intercommunale comporte deux buts principaux auxquels adhèrent les 47 communes du district. Ces buts se réfèrent, pour l'un, à l'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise du 2 décembre 2003, et pour l'autre, au Règlement sur les Agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004.

Ils se concrétisent à travers les activités de deux secteurs : le Centre Social Régional et les Agences d'assurances sociales.

S'y ajoute une activité de subventionnement de prestations spécifiques pour la population de notre région dispensées par des institutions tierces (cf préavis n°05-21 Subventions régionales).

Les différents secteurs de l'ARAS, respectivement les différents centres de charges, peuvent être représentés schématiquement de la manière suivante. A relever que chacun dispose d'un mode de financement propre.



A relever que ce dispositif d'association intercommunale qui met en œuvre l'action sociale existe sur l'entier du territoire cantonal, à travers 10 « Régions d'action sociale (RAS) », calquées généralement sur le territoire des districts et dont sont membres les communes concernées. L'une de ces « RAS » est composée d'une seule commune : la Ville de Lausanne.

1.2 Secteurs d'activités

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) – compte 710

Les missions du CSR s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) ; elles consistent notamment en la délivrance des prestations financières du Revenu d'Insertion (RI) ainsi qu'à apporter, aux personnes en difficultés, un appui social qui doit les aider à retrouver leur autonomie, respectivement à se réinsérer sur le marché de l'emploi.

Financées par la Direction Générale de la Cohésion sociale (rattachée au Département cantonal de la Santé et de l'Action Sociale – DSAS), les prestations financières allouées aux personnes bénéficiaires sont versées par l'intermédiaire d'un service de l'Etat sur ordre du CSR ; elles ne font donc pas partie du budget de fonctionnement.

Le financement du fonctionnement du CSR est assuré par une subvention de la DGCS versée à l'ARAS, subvention qui doit permettre de couvrir l'entier des charges.

Cette subvention, régie par voie de directive cantonale, est divisée en 4 parties :

Masse salariale	<p>Le calcul de la subvention destinée à couvrir la masse salariale prend en compte les variables suivantes : pour chaque « métier » (assistants sociaux, administratifs, réception, etc.), un salaire moyen est déterminé par l'autorité cantonale. Le nombre de postes alloués, pour chaque métier, dépend quant à lui du nombre de dossiers RI traités au cours de l'année.</p> <p>Sur la base de l'exercice précédent et des projections d'évolution des demandes d'aide sociale, un nombre de dossiers moyen est défini pour l'année à venir. La dotation en collaborateurs, respectivement la masse salariale moyenne que cela nécessite, peut dès lors être déterminée.</p> <p>La subvention est ensuite versée trimestriellement en cours d'exercice et réévaluée à la même fréquence, à la hausse ou à la baisse, en fonction du nombre de dossiers traités au trimestre précédent.</p>
Frais administratifs	Financés sur la base d'un ratio (x francs pour x EPT ¹).
Loyers	Loyers réels couverts par la subvention cantonale.
Rubriques diverses	Diverses rubriques financées sur la base d'un ratio (x francs pour x EPT).

Comme le nombre de dossiers d'aide sociale (RI) est déterminant pour le calcul de la subvention, le budget est construit sur la base d'une projection du nombre de dossiers qui seront traités mensuellement en moyenne sur 2023. Cette projection est établie en fonction des tendances observées sur l'année en cours, ainsi que de la situation socio-économique plus globale.

Pour 2023, il y a lieu de prendre en compte deux tendances : la première concerne la situation du 1^{er} semestre 2022 qui montre un nombre de dossiers traités plutôt bas. Il semble en effet que la situation socio-économique « post-covid » soit plutôt favorable, avec un marché qui a permis à nombre de demandeurs de trouver un emploi. La seconde tendance se rapporte à un contexte général d'inflation et de possible crise énergétique, qui pourraient mettre à mal notamment les budgets des ménages.

Le budget 2023 est donc construit avec une projection du nombre de dossiers traités de 680 (budget 2022 : 754 dossiers). Nous prévoyons donc une baisse mais, vu les explications ci-dessus, celle-ci reste mesurée.

A relever encore que la subvention cantonale est versée trimestriellement, adaptée à la hausse ou à la baisse, sur la base du nombre de dossiers traités effectivement au trimestre précédent. Dès lors, l'évolution des charges fait l'objet d'un suivi attentif et les dépenses adaptées en fonction de l'évolution constatée en cours d'année.

Autorités et Administration de l'ARAS – compte 711

Les frais de fonctionnement propres à l'ARAS (Comité de direction, Conseil intercommunal, honoraires et frais d'études, honoraires de conseil juridique, etc.) figurent dans ce compte. Son financement est assuré par les Communes, sur le mode du coût par habitant.

Selon la pratique, le nombre d'habitants utilisé comme référence correspond au nombre recensé au terme de l'année précédente (31.12.2021), majoré de 1,5% de croissance de la population. Une prévision de 105'743 habitants dans le district est appliquée.

¹ EPT : « emploi plein temps ». 1 EPT = 1 poste avec taux d'activité à 100%

Sous rubrique 711.3185.00 figure une charge spécifique pour 2023 car une révision de la politique salariale de l'ARAS doit être menée. Proposition est faite de la financer par prélèvement sur le fond de réserve ARAS (rubrique 4801.00), doté actuellement de CHF 210'000.-.

En sa qualité d'employeur (env. 50 collaboratrices et collaborateurs engagés sous un régime de droit public), l'ARAS dispose de sa propre politique salariale. Créée il y a une quinzaine d'année sur la base de l'ancienne politique salariale de l'Etat de Vaud et dans la continuité de la politique de la Ville de Nyon à laquelle le personnel du CSR était alors rattaché, elle ne répond plus aux besoins actuels.

Les fonctions, tâches et responsabilités ont changé ; elles évolueront sans doute encore à l'avenir pour pouvoir répondre avec agilité aux besoins futurs. Le système actuel est mal adapté pour cela. De plus, lors de recrutements, nous constatons un manque de « compétitivité » sur le marché par rapport à des fonctions similaires. Enfin, pour certains collaborateurs en poste, la politique actuelle ne permet aucune évolution ; il y a donc lieu de vérifier notamment si la progression salariale au fil du parcours professionnel est toujours adaptée par rapport au « marché » (autres ARAS, employeur cantonal, etc.).

L'objectif est de revoir notre politique salariale en s'approchant du système de l'Etat de Vaud, qui finance aujourd'hui le fonctionnement de nos deux principaux secteurs d'activité. Une politique « alignée » doit à la fois permettre de faciliter les discussions avec l'Etat, à la fois d'être positionné plus clairement sur le marché par rapport aux prestations « employeur » que l'ARAS offre.

Un mandat doit être confié à une entreprise spécialisée, qui effectuera d'abord une démarche d'analyse et de qualification pour chaque fonctions (profil, pénibilité, compétences requises, etc.), puis élaborera un scénario de nouvelle politique salariale, et enfin déterminera comment passer de l'ancien au nouveau système.

Frais de Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS) – compte 720

Le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS) du 28 janvier 2004 détermine les tâches des agences d'assurances sociales (AAS) de Nyon et Gland, ainsi que les conditions-cadres qui régissent leurs activités. La mission première des AAS est de conseiller et d'orienter les personnes en matière d'assurances sociales, ainsi que d'assurer le lien avec diverses instances décisionnelles, comme par exemple la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCA VS).

De plus, l'agence de Nyon intègre un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de Prestations Complémentaires pour les familles. En effet, le CRD est compétent pour rendre les décisions en matière de PC Familles pour les ayants-droit habitant le district de Nyon.

En parallèle, appelées à jouer un rôle dans le dispositif de recrutement de nouveaux curateurs potentiels dans le cadre de la Réforme Vaudoise des Curatelles, les AAS renseignent les candidats intéressés par cette fonction dans notre région.

Ce secteur d'activité « Agence d'assurances sociales » est financé depuis 2022 par les autorités cantonales (jusqu'en 2021, les Communes en assuraient le financement pour une large part). L'Etat finance également le dispositif « PC Familles ». Une subvention de la CCCAVS (pour les tâches « AVS ») vient compléter ce financement.

Pour l'exercice 2023, la subvention est reprise par les autorités cantonales sur le même modèle que 2022, ceci dans l'attente de la réalisation d'un nouveau système de financement, pérenne, qui devra être élaboré conjointement avec l'Etat.

1.3 Subventions régionales

L'ARAS subventionne un certain nombre d'institutions ou d'associations qui offrent, à la population de la région, des prestations complémentaires à celles délivrées par le CSR ou les AAS. Ces subventions sont financées par les Communes. Le crédit y relatif a été décidé par le Conseil intercommunal (préavis n°5-21) pour une période allant jusqu'à la fin de la législature.

Pour 2023, cela représente un montant de CHF 2.10 par habitant.

2. Incidences financières

En résumé, les montants à charge des Communes portés au budget 2023 se présentent ainsi :

Compte	Budget 2023 (CHF / hab.)	Budget 2022 (CHF / hab.)	Commentaires
710 - CSR	-	-	Subvention DGCS
711 - ARAS	0.70	0.70	
720 – AAS	-	-	Subvention DGCS / CCAVS
Total	0.70	0.70	

3. Conclusion

Vu ce qui précède, le CODIR vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ARAS du district de Nyon

vu le préavis n° 07-22 concernant le budget 2023
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- d'accepter le budget ordinaire 2023 de l'ARAS du District de Nyon concernant :
 - ❖ les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention DGCS
 - ❖ les montants portés en charge du compte 711 - « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 0.70/hab.
 - ❖ les montants portés en charge du compte 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », montants intégralement couverts par des subventions DGCS et CCAVS.

Ainsi adopté par le CODIR, dans sa séance du 7 septembre 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente


S. Schmutz

Le Directeur


A. Steiner

Annexe : budget de fonctionnement 2023

710

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00. Traitements		Adaptation de la dotation en personnel en fonction du nombre de dossiers traités annuellement (prévision) Traitements selon politique salariale ARAS Nyon (annuités, indexation, etc.).	2'695'000.00		2'940'000.00		2'841'951.99	
3030. 00. Cotisations AVS - AC		Selon taux de cotisations et masse salariale	255'000.00		277'000.00		268'505.23	
3040. 00. Cotisations à la caisse de pension		Selon taux de cotisations et masse salariale	450'000.00		488'000.00		454'928.22	
3050. 00. Assurances de personnes		Selon taux de cotisations et masse salariale. Augmentation de prime assurance maladie perte de gain	140'000.00		143'000.00		138'909.17	
3061. 00. Frais de transport, usage de véhicules privés et débours		/	7'500.00		10'000.00		7'409.98	
3061. 01. Frais de participation à des conférences et congrès		/	500.00		1'000.00		232.00	
3091. 00. Frais de formation		Form. continue du personnel: formations d'équipe et formations individuelles spécifiques selon politique de formation ARAS.	37'800.00		31'000.00		13'862.30	
3092. 00. Frais d'annonces pour recherche de personnel		/	1'500.00		2'500.00		1'380.70	
3099. 00. Frais divers de personnel		Frais professionnels obligatoires apprentis, journée de travail "team building", repas du personnel, etc.	12'200.00		14'000.00		8'527.38	
3101. 00. Imprimés, fournitures de bureau		Fournitures de bureau, impressions diverses (cartes de visite, papier en-tête, etc.)	16'000.00		23'000.00		14'977.44	

710

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	Abonnements presse et journaux spécialisés.	3'500.00		3'500.00		3'397.75	
3111. 01.	Achats de mobilier, machines	Mobilier complémentaire, mobilier ergonomique pour adaptation de postes de travail	7'200.00		4'900.00		2'809.90	
3111. 02.	Achat matériel et équipement informatique	/	3'000.00		4'500.00		8'221.30	
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	Augmentation des montants en prévision des nouveaux coûts de l'électricité	3'900.00		3'900.00		3'050.15	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	4'200.00		4'700.00		3'971.60	
3133. 10.	COVID - Produits et fournitures	/	0.00		2'000.00		479.00	
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	Contrat de nettoyage des locaux + entretiens annuels sols, moquettes, ventilos-convecteurs. Travaux divers (serrurerie, stores, etc.)	48'000.00		50'000.00		46'243.65	
3151. 00.	Entretien mobilier, machines et installations techniques	Maintenance et fonctionnement des machines et équipements techniques de bureau (imprimantes/photocopieuses, machine à affranchir, coût copies et impressions, etc.)	10'000.00		13'000.00		7'234.80	
3160. 00.	Licences, hébergement informatique	Licences logiciel gestion information, hébergement ERP Proconcept	8'500.00		8'500.00		6'096.28	
3161. 00.	Loyers des locaux	Location bureaux, surfaces d'archivage (interne/externe)	307'300.00		300'800.00		300'695.70	
3161. 10.	Aménagements et locaux	Augmentation des charges locatives Aménagement locaux	5'000.00		7'000.00		5'539.58	

710

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3170. 00.	Réception et manifestation	/	1'000.00		500.00		0.00	
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	Montant adapté selon comptes 2021	10'000.00		15'000.00		8'954.90	
3182. 00.	Téléphones	Diminution des coûts de téléphonie (téléphonie en partie via internet)	10'000.00		12'000.00		10'644.10	
3183. 00.	Frais bancaires	Frais bancaires. Fin des taux négatifs en 2023	600.00		4'000.00		6'389.48	
3185. 00.	Honoraires et prestations de services	Organe de révision, supervision d'équipe, intervenant santé/sécurité, archivage externe sécurisé, etc.	33'150.00		37'000.00		21'719.70	
3186. 00.	Primes d'assurances choses, RC	/	6'300.00		6'300.00		5'352.61	
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	/	2'500.00		3'000.00		2'500.00	
3199. 00.	Frais divers	/	2'000.00		3'500.00		232.20	
3665. 01.	Frais de traductions	Montant adapté selon comptes 2021	3'000.00		2'000.00		3'048.90	
3800. 00.	Attribution fonds de réserves	/	0.00		0.00		63'392.37	
3800. 10.	Attribution fonds de réserve affecté	/	0.00		0.00		60'000.00	
4361. 00.	Remboursements des traitements	/		0.00		0.00		61'227.85
4390. 00.	Recettes diverses	Montant adapté aux comptes 2021		1'000.00		2'000.00		1'204.90
4390. 01.	Participation des Services Privés	Participation des services partenaires pour la location de bureaux et utilisation de prestations logistiques.		14'000.00		14'000.00		14'000.00

710

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4510. 00.	Subvention DGCS - frais de fonctionnement RI	Estimation subvention attribuée par le DSAS sur la base d'une projection du nombre de dossiers RI financés et de ratios concernant les groupes métiers. Base de dossiers pour 2023 : 680 dossiers		3'981'540.00		4'360'600.00		4'244'225.63
4801. 00.	Prélèvement sur fonds réserve général DGCS	/		88'110.00		39'000.00		0.00
4801. 00.	Prélèvement sur fonds égalisation du résultat	/		0.00		0.00		0.00
Total			4'084'650.00	4'084'650.00	4'415'600.00	4'415'600.00	4'320'658.38	4'320'658.38
Déficit/excédent			0.00		0.00		0.00	
Totaux égaux			4'084'650.00	4'084'650.00	4'415'600.00	4'415'600.00	4'320'658.38	4'320'658.38

711

Autorités et Administration de l'ARAS

N. Compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3001. 00.	Jetons de présence - CODIR	Indemnisation versée aux membres CODIR selon préavis n°02-21	17'400.00		20'000.00		17'445.00	
3001. 10.	Jetons de présence - CI	Indemnisation versée aux membres Conseil Intercommunal + Commission de gestion, selon décision sur préavis n°02-21	3'000.00		0.00		0.00	
3160. 00.	Licences et hébergements informatique	Hébergement et maintenance des sites www.arasnyon.ch + www.pucealoreille.ch	800.00		780.00		738.60	
3185. 00.	Honoraires et frais d'études	Révision de la politique salariale (cf compte 4801) et autres honoraires	60'000.00		10'000.00		2'700.30	
3185. 01.	Honoraires Conseil juridique	/	7'000.00		7'000.00		0.00	
3520. 00.	Remboursement part subvention aux communes	/	0.00		0.00		18'579.42	
3525. 00.	Subvention au Conseil des Régions	Participation de l'ARAS Nyon (comme toutes les ARAS) aux frais de fonctionnement du Conseil des Régions RAS	31'700.00		31'500.00		30'965.70	
3665. 00.	Aides Ponctuelles	/	2'000.00		2'000.00		1'730.00	
3800. 00.	Attribution fonds de réserve	/	0.00		0.00		94.28	
4525. 00.	Subvention des communes de la Région	Participation des communes aux frais spécifiques à charges de l'ARAS Nyon, selon le nombre d'habitants au 31.12.2021, majoré d'une augmentation moyenne de 1.5 %, soit 105'743 habitants.		71'900.00		71'280.00		72'253.30
4801. 00.	Prélèvement fonds de réserve	Prélèvement du fonds de réserve ARAS pour financement de la révision de la politique salariale (Cf. compte 3185.00 honoraires et frais d'études)		50'000.00				
Total			121'900.00	121'900.00	71'280.00	71'280.00	72'253.30	72'253.30
Déficit/excédent			0.00	0.00		0.00	0.00	
Totaux égaux			121'900.00	121'900.00	71'280.00	71'280.00	72'253.30	72'253.30

Coût par habitant :

Nombre d'habitants estimé : 105'743

population 2021 + 1.5% (104'181+1'562=105'743)

CHF 0.68

CHF 0.70

CHF 0.70

712

Subventions versées

N. Compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3520. 00.	Remboursement part subvention aux communes		0.00		0.00		28'901.32	
3655. 01.	Association Entrée de Secours - Centre d'accueil		116'000.00		116'000.00		116'000.00	
3655. 05.	Association "Lire & Ecrire"		17'000.00		17'000.00		17'000.00	
3655. 06.	Fondation Le Relais - Rel'Aids		25'000.00		25'000.00		25'000.00	
3655. 07.	Fondation le Relais - Logements de transition		40'000.00		40'000.00		40'000.00	
3655. 10.	Subventions diverses		22'000.00		22'000.00		0.00	
3800. 00.	Attribution aux fonds de réserve		0.00		0.00		180.48	
4525. 00.	Subvention des Communes de la Région	selon préavis n. 05-21 au Conseil Intercommunal du 22.09.2021, demande de crédit pour une politique de subventionnement des prestations sociales		220'000.00		220'000.00		227'081.80
Total			220'000.00	220'000.00	220'000.00	220'000.00	227'081.80	227'081.80
Excédent/déficit			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Totaux égaux			220'000.00	220'000.00	220'000.00	220'000.00	227'081.80	227'081.80

Coût par habitant :

CHF 2.08

CHF 2.15

CHF 2.20

Nombre d'habitants estimé : 105'743

population 2021 + 1.5% (104'181+1'562=105'743)

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00.	Traitements	Traitements selon politique salariale ARAS Nyon (annuités, indexation, etc.).	1'252'000.00		1'215'000.00		1'134'733.56	
3030. 00.	Cotisations AVS - AC	Selon taux de cotisations et masse salariale	118'500.00		115'500.00		107'504.22	
3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension	Selon taux de cotisations et masse salariale	213'000.00		208'200.00		185'509.13	
3050. 00.	Assurances de personnes	Selon taux de cotisations et masse salariale. Augmentation de prime assurance maladie perte de gain	63'800.00		60'000.00		54'442.18	
3061. 00.	Frais de transport, usage de véhicules privés et débours	/	4'000.00		6'000.00		1'217.82	
3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès	/	500.00		500.00		116.00	
3091. 00.	Frais de formation	Formation continue du personnel: formation d'équipe et formations individuelles spécifiques selon politique de formation ARAS.	13'385.00		17'000.00		5'629.65	
3092. 00.	Frais d'annonces pour recherche personnel	/	1'000.00		1'000.00		690.35	
3099. 00.	Frais divers du personnel	Frais professionnels obligatoires apprentis, journée de travail "team building", repas du personnel, etc.	6'000.00		6'000.00		2'431.52	
3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau	/	11'500.00		12'000.00		9'061.52	
3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	/	2'800.00		3'000.00		2'107.70	
3111. 01.	Achat de mobilier, matériel et machines	Renouvellement mobilier, divers	7'200.00		10'000.00		7'362.91	
3111. 02.	Achat d'équipement informatique	Coût selon future convention répartition des coût avec la DGNSI Logiciels gestion et sécurité site internet	37'745.00		42'000.00		3'841.10	
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	Augmentation des montants en prévision des nouveaux coûts de l'électricité	3'950.00		3'200.00		2'969.50	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	2'500.00		2'500.00		2'093.50	
3133. 10.	COVID - Produits et fournitures	/	0.00		2'500.00		239.35	
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	Contrat de nettoyage des locaux + entretiens annuels sols, moquettes Travaux divers (serrurerie, stores, etc.)	21'000.00		21'000.00		17'301.20	

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3151. 00.	Entretien mobilier, machines	Maintenance et fonctionnement des machines et équipements techniques de bureau (imprimantes/photocopieuses, machine à affranchir, coût copies et impressions, etc.)	9'000.00		9'000.00		5'872.95	
3160. 00.	Licences et hébergement informatique	Coûts selon future convention DGNSI - ARAS, hébergement ERP Proconcept, logiciel gestion de l'information	7'266.00		6'500.00		3'298.00	
3161. 00.	Loyers des locaux	Location bureaux, surfaces d'archivage (interne/externe). Augmentation des charges locatives.	138'300.00		136'000.00		130'537.40	
3161. 10.	Aménagement et locaux	Aménagement locaux (accueil clients et espace collaborateurs)	5'000.00		7'000.00		4'124.55	
3170. 00.	Réception et manifestation	/	700.00		700.00		0.00	
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	/	18'000.00		18'000.00		14'448.56	
3182. 00.	Téléphones	/	1'800.00		2'500.00		1'198.70	
3183. 00.	Frais bancaires	/	600.00		600.00		1'260.56	
3185. 00.	Honoraires et frais d'expertise	Organe de révision, intervenant santé/sécurité, archivage externe sécurisé, etc.	14'920.00		22'000.00		4'587.00	
3186. 00.	Assurances choses, RC	/	3'500.00		3'500.00		2'583.55	
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	/	2'500.00		2'500.00		250.00	
3199. 00.	Frais divers	/	2'200.00		2'000.00		2'176.35	
3520. 00.	Remboursement part subvention aux communes	/	0.00		0.00		232'242.75	
3800. 00.	Attribution aux fonds	/	0.00		0.00		1'016.77	
4361. 00.	Remboursements des traitements	/		0.00		0.00		20'932.95
4390. 00.	Recettes diverses	Redistribution de la taxe CO2		500.00		1'000.00		661.55

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4510. 00.	Subvention DGCS	Financement cantonal pour les frais fonctionnement des agences d'assurances sociales		1'517'166.00		1'475'200.00		0.00
4515. 00.	Subvention de la Caisse Cantonale AVS	Subvention Caisse cantonale de compensation AVS, calculée selon nombre de communes de la région + indemnité pour poste d'agent régional. Participation concernant affranchissement postal.		198'000.00		198'000.00		198'405.00
4515. 01.	Subvention du DSAS SASH	Subvention cantonale pour frais de fonctionnement Centre Régional de Décision PC Familles - adaptation de la subvention au nombre de dossiers traités en 2021		243'000.00		256'500.00		256'500.00
4515. 02.	Subvention du DSAS SASH - projet curateurs	Subvention cantonale pour frais de fonctionnement dispositif "recrutement de curateurs volontaires."		4'000.00		5'000.00		3'800.00
4525. 00.	Subventions des communes de la Région	/		0.00		0.00		1'460'548.85
Total			1'962'666.00	1'962'666.00	1'935'700.00	1'935'700.00	1'940'848.35	1'940'848.35
Excédent/Déficit			0.00		0.00		0.00	
Totaux égaux			1'962'666.00	1'962'666.00	1'935'700.00	1'935'700.00	1'940'848.35	1'940'848.35